


 CHARENTE  
LIMOUSINE

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### du jeudi 14 octobre 2021

#### Procès-verbal

Le quatorze octobre deux mil vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la communauté de communes de Charente Limousine, sous la présidence de Monsieur Benoit SAVY, Président.

<i>Date de la convocation</i>	05/10/2021
<i>Date de l'affichage au siège</i>	05/10/2021

#### I. Ouverture de la séance à 18h00

**Nombre de conseillers en exercice : 88**

#### II. Contrôle du quorum

Présents :

Nathalie LANDREVIE, Guy ROUGIER, Fabrice AUDOIN, Nathalie BELAIR, Francis PORQUET, Olivier CHERIOT, Robert ROUGIER, Bernadette GROS, Gérard DUPIC, Michel BOUTANT, Marie Philippe FAGES, Marie Claude POINET, Jeannine DUREPAIRE, Philippe BOUYAT, Benoit GAGNADOUR, Jeanne JORDAN, Guy GAZEAU, Michèle TERRADE, Béatrice MONTOUX, Jean Marie GRAS, Jean Marie LEBARBIER, Gérard MORAND, Joel SAVIGNAT, Virginie LEBRAUD, Jean-Noël DUPRE, Marie-Line LAMANT, Colette DEVAINE, Henri DE RICHEMONT, Jean Claude LEPREUX, Jean-François DUVERGNE, Sonia FERNANDES, Yvonne MESRINE, Jean-Pierre DEMON, Jean-Claude MESNIER, Didier SELLIER, Pascal DUTEIL, Eric PINAUD, Daniel SOUPIZET, Catherine RAYNAUD, Jean-Luc DEDIEU, Eric GAUTHIER, Jean Christophe NAUDON, Jean-Marie TRAPATEAU, Jean Pierre BOURNIER, Benoît SAVY, Daniel BRANDY, Laurent SELLIER, Cécile VAN DEN BROEK, Patrick SOURY, Pierre MADIER, Benoit COHIER, Francis BEAUMATIN, Pascal DUBUISSON, Michèle DERRAS, Claude BOUDRIE, Manuel DESVERGNE, Yvette FORT, Philippe PALARD, David CHEVALIER, Stéphane GEMEAU, Christian RAYNAUD, Christelle RENAUD, Sandrine PRECIGOUT, Jean Pierre LEONARD, Agnes ROULON, David FREDAGUE, Magalie TRICAUD, Jean Claude TRIMOULINARD, Régis MARTIN, Dominique ROLLAND, Laurent LOUBERSAC.

Suppléants en situation délibérante : Christian CHARRAUD, Eric SARRAUD

Absents/excusés : Jean-Claude BUISSON, Jacky MARTINEAU, Delphine LAFONT, Yvonne DEBORD, Philippe DENIMAL, Roland FOURGEAUD, Olivier GAILLARD, Jean-Pierre COMPAIN, Raymond MARTIN, Mickaël LOISEAU, Jean Marc CAPOIA, Christine GONDARIZ, Pierre SOULAT

Pouvoirs :

Philippe BOUTY donne pouvoir à Benoit SAVY  
Ludovic AUDOUIN donne pouvoir à Benoit GAGNADOUR,  
Olivier PERINET donne pouvoir à Michèle TERRADE  
Fabrice POINT donne pouvoir à GUY GAZEAU

### III. Désignation du secrétaire de séance

---

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Benoit GAGNADOUR est désigné pour remplir cette fonction.

### IV. Adoption du procès-verbal de séance

---

Le procès-verbal des séances du Conseil Communautaire du 14/09/2021 et du 29/09/2021 ont été transmis par voie électronique.

*Le Président demande s'il y a des remarques :*

- *Jean Marc CAPOIA : sur le compte rendu des élections concernant les élections des Vice-Présidents, il est noté « le Président demande qui veut être candidat », or, le Président a demandé qui voulait être candidat et ensuite a proposé des candidatures.*
- *Sur la liste des présents, Laurent SELLIER n'apparaît pas dans la liste des présents et Thierry MANDON est mentionné à sa place. Une correction va être apportée.*

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire décide de :

- adopter le procès-verbal des séances du conseil communautaire.

### V. lecture de l'ordre du jour

---

Monsieur Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du Conseil communautaire.

#### **INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- 1) Création des commissions de la Communauté de communes de Charente Limousine
- 2) Formation des commissions de la Communauté de communes de Charente Limousine
- 3) Modification de la commission d'appel d'offres et élection de ses membres
- 4) Désignation des membres du comité PACTE de Charente Limousine
- 5) Désignation des membres du comité d'attribution de la Marque « Charente Limousine, Ici on mange local »
- 6) Désignation des représentants au GAL de Charente Limousine
- 7) Désignation des délégués communautaires au sein du schéma de cohérence territoriale « Charente E Limousin »

#### **AFFAIRES GENERALES**

- 8) Gites du Cluzeau – Fonctionnement 2022
- 9) Participation ADIL 16
- 10) Adoption de la M57
- 11) Tarifs sortie Local jeunes de Chabanais et ALSH Genouillac (Terres de Haute Charente)
- 12) Questions et informations diverses

## 1. Création des commissions de la Communauté de communes de Charente Limousine Del2021\_167

*Rapporteur* : Président - Benoit SAVY

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Elles sont convoquées par le Président, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le président est absent ou empêché.

M. le Président propose de :

- Créer 5 commissions couvrant les secteurs suivants et d'en fixer le nombre :

Commissions	Nombre de membres
Synthèse et Finances VP : Jean Luc DEDIEU – Jean Marie TRAPATEAU	15
Développement économique, infrastructures et abattoir VP : Jean Noel DUPRE – Eric PINAUD – Philippe BOUYAT	17
Politiques sociales, santé et solidarités communautaires VP : Sandrine PRECIGOUT – Nathalie LANDREVIE	17
Aménagement et développement durable du territoire Président – VP : Manuel DESVERGNE	19
Politiques culturelles et animation territoriale VP : Benoit GAGNADOUR – Michèle TERRADE	19

<b>Voix pour</b>	<b>77</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

## 2. Formation des commissions de la Communauté de communes de Charente Limousine Del2021\_168

*Rapporteur* : Président - Benoit SAVY

Le Président énumère, pour chaque commission, les délégués communautaires y participant. Le président demande ensuite aux membres ceux qui souhaitent quitter ou intégrer chacune des commissions. Il précise également les missions de celles-ci

**Commission Synthèse et Finances :**

Missions :

- Assurer l'équilibre financier de la structure ;
- Valider la faisabilité financière des projets d'envergures
- Préparer les orientations budgétaires
- Mettre en place un schéma de mutualisation

Membres :

MM. Bouyat et Gazeau se retirent. M. Rougier souhaite entrer.  
La commission est donc composée des membres suivants :

PRENOM	NOM	Oservations
Fabrice	AUDOIN	
Jacky	MARTINEAU	
Michel	BOUTANT	
Marie Claude	POINET	
Jean-Noël	DUPRE	
Jean-François	DUVERGNE	
Jean-Luc	DEDIEU	
Jean Christophe	NAUDON	
Jean-Marie	TRAPATEAU	
Benoît	SAVY	
Raymond	MARTIN	
Manuel	DESVERGNE	
Stéphane	GEMEAU	
Dominique	ROLLAND	
Guy	ROUGIER	<i>Nouveau membre</i>

**Commission économique, Infrastructures et Abattoir :**

Missions :

- Assurer l'accompagnement du monde économique et le soutien des acteurs du Tourisme (EPIC)
- Accompagner la filière de développement du tourisme
- Suivre le déploiement du réseau Fibre
- Travailler à un diagnostic sur l'état des infrastructures
- Sécurisation et mise en valeur du Château de saint Germain
- Déterminer les coûts-bénéfices de certains satellites communautaires
- Gestion de l'abattoir

Membres :

MM. Brandy, Chevalier, Point, Audoin, Dupic et Mme Raynaud se retirent. Mme Lebraud et M.Fourgeaud souhaitent entrer.

La commission est donc composée des membres suivants :

PRENOM	NOM	Observation
Marie Philippe	<b>FAGES</b>	
Philippe	<b>BOUYAT</b>	
Béatrice	<b>MONTOUX</b>	
Jean Marie	<b>LEBARBIER</b>	
Marie-Line	<b>LAMANT</b>	
Roland	<b>FOURGEAUD</b>	
Jean-Claude	<b>MESNIER</b>	
Eric	<b>PINAUD</b>	
Eric	<b>GAUTHIER</b>	
Patrick	<b>SOURY</b>	
Benoit	<b>COHIER</b>	
Francis	<b>BEAUMATIN</b>	
Raymond	<b>MARTIN</b>	
Christelle	<b>RENAUD</b>	
Magali	<b>TRICAUD</b>	
<i>Jean Noël</i>	<b>DUPRE</b>	<i>Nouveau membre</i>
<i>Virginie</i>	<b>LEBRAUD</b>	<i>Nouveau membre</i>

**Commission Politiques sociales, santé et solidarités communautaires :**

Missions :

- Construire une politique enfance jeunesse
- Accompagner l'installation de nouveaux professionnels de santé
- Travailler à un diagnostic qualitatif des besoins de mobilités internes et externes
- Mettre en œuvre une collaboration avec les membres actifs des CCAS
- Mettre en place une politique d'actions sociales
- Rapprocher les citoyens du fonctionnement communautaire par des actions ciblées.

Membres :

Mmes. Durepaire, Terrade, Raynaud se retirent. MM. Point, Gras, et Mme Cussaguet souhaitent entrer.

*Mme Cussaguet étant suppléante, c'est le titulaire à savoir M. Perrinet qui sera membre de la commission. Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, il pourra être représenté par Mme Cussaguet ou tout autre membre de son conseil municipal*

La commission est donc composée des membres suivants :

PRENOM	NOM	Observation
Nathalie	<b>LANDREVIE</b>	
Nathalie	<b>BELAIR</b>	
Olivier	<b>CHEROT</b>	
Jeanne	<b>JORDAN</b>	
Yvonne	<b>DEBORD</b>	

Colette	<b>DEVAINE</b>	
Sonia	<b>FERNANDES</b>	
Michèle	<b>DERRAS</b>	
Yvette	<b>FORT</b>	
Sandrine	<b>PRECIGOUT</b>	
Agnès	<b>ROULON</b>	
Jean Marc	<b>CAPOIA</b>	
Régis	<b>MARTIN</b>	
Dominique	<b>ROLLAND</b>	
<i>Fabrice</i>	<b>POINT</b>	<i>Nouveau membre</i>
<i>Jean Marie</i>	<b>GRAS</b>	<i>Nouveau membre</i>
<i>Olivier</i>	<b>PERINET</b>	<i>Nouveau membre</i>

**Commission Aménagement et développement durable du territoire :**

Missions :

- Mettre en œuvre une politique contractuelle avec l'Etat, la Région et le Département
- Mettre en place une ingénierie de projet au service des communes avec un agent dédié à cette mission
- Construire une nouvelle programmation LEADER
- Participer activement à l'élaboration du SCoT
- Conduire le dispositif d'amélioration de l'habitat et de revitalisation rurale
- Structurer la gestion du grand cycle de l'eau (préparation des prises de compétence eau potable et assainissement collectif)
- Réaliser le PCAET de la Charente Limousine

Membres :

MM. Lepreux, Mesnier, Martin Régis, et Mme Lebraud se retirent. MM Gazeau, Soury et Rolland souhaitent entrer.

La commission est donc composée des membres suivants :

<b>PRENOM</b>	<b>NOM</b>	<b>Observation</b>
Guy	<b>ROUGIER</b>	
Michel	<b>BOUTANT</b>	
Philippe	<b>DENIMAL</b>	
Roland	<b>FOURGEAUD</b>	
Jean-François	<b>DUVERGNE</b>	
Didier	<b>SELLIER</b>	
Catherine	<b>RAYNAUD</b>	
Benoît	<b>SAVY</b>	
Pierre	<b>MADIER</b>	
Pascal	<b>DUBUISSON</b>	
Claude	<b>BOUDRIE</b>	
Manuel	<b>DESVERGNE</b>	
Philippe	<b>PALARD</b>	
Jean Pierre	<b>LEONARD</b>	
Jean Claude	<b>TRIMOULINARD</b>	
Laurent	<b>LOUBERSAC</b>	

<i>Guy</i>	<b>GAZEAU</b>	<i>Nouveau membre</i>
<i>Patrick</i>	<b>SOURY</b>	<i>Nouveau membre</i>
<i>Dominique</i>	<b>ROLLAND</b>	<i>Nouveau membre</i>

**Commission Politiques culturelles et animation territoriale :**

Missions :

- Construire le projet d'extension du PAH
- Préparer la prochaine opération de restauration du Petit Patrimoine
- Mettre en place d'une étude de faisabilité d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC)
- Mettre à disposition des habitants de Charente Limousine l'offre d'animation
- Développer l'accès vers les offres de loisirs culturels à destination des familles.

Membres :

MM. Beaumatin, Martineau et Mme Gros se retirent. Mme Raynaud souhaite entrer. La commission est donc composée des membres suivants :

PRENOM	NOM	Observation
Fabrice	<b>AUDOIN</b>	
Olivier	<b>CHEROT</b>	
Marie Claude	<b>POINET</b>	
Benoit	<b>GAGNADOUR</b>	
Delphine	<b>LAFONT</b>	
Jean-Noël	<b>DUPRE</b>	
Marie-Line	<b>LAMANT</b>	
Henri	<b>DE RICHEMONT</b>	
Roland	<b>FOURGEAUD</b>	
Jean-Claude	<b>MESNIER</b>	
Daniel	<b>SOUPIZET</b>	
Benoit	<b>COHIER</b>	
Raymond	<b>MARTIN</b>	
Michèle	<b>DERRAS</b>	
Yvette	<b>FORT</b>	
Philippe	<b>PALARD</b>	
Régis	<b>MARTIN</b>	
<i>Michèle</i>	<b>TERRADE</b>	<i>Nouveau membre</i>
<i>Catherine</i>	<b>RAYNAUD</b>	<i>Nouveau membre</i>

**Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Désigne** selon le principe de la représentation proportionnelle les membres de ces commissions sur la base des tableaux complétés ci-dessus
- **Autorise** M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

<b>Voix pour</b>	<b>77</b>	<b>Voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	--------------------	----------

### 3. Modification de la commission d'appel d'offres et élection de ses membres

**Del2021\_169**

Rapporteur : 1<sup>er</sup> VP – Jean-Luc DEDIEU

Vu les articles 22-23 du code des marchés des publics ;

Vu la délibération du 15 juillet 2020,

Considérant que la composition d'une CAO ne peut être modifiée en cours de mandat, sauf pour remplacer définitivement un membre (en cas de démission ou de décès), et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des élections partielles tant qu'il reste des membres suppléants pour remplacer un titulaire.

Considérant qu'à la suite de la démission d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres, la liste des suppléants permet de pourvoir à son remplacement, conformément au 3<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article 22 du code des marchés publics.

Pour rappel, outre le président, cette commission est composée de 5 membres du conseil communautaire élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de la composition de la commission comme suit :
  - Titulaires : Eric PINAUD ; Nathalie LANDREVIE ; Jean Luc DEDIEU ; Raymond MARTIN et Benoit GAGNADOUR
  - Suppléants : Colette DEVAINE ; Michel BOUTANT ; Guy GAZEAU ; Stéphane GEMEAU.

Voix pour	77	Voix contre		Abstentions	
-----------	----	-------------	--	-------------	--

### 4. Désignation des membres du comité PACTE de Charente Limousine

**Del2021\_170**

Rapporteur : 3<sup>ème</sup> VP – Jean-Noël DUPRE

Pour mémoire, la Communauté de communes est chargée d'organiser sur son territoire le développement économique dans le cadre fixé par une convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Elle doit déterminer les règlements d'intervention de ses aides aux entreprises : le Programme d'Aide Communautaire pour le Tourisme et l'Economie (PACTE) Charente Limousine.

Les règlements d'intervention s'articulent avec les interventions régionales d'aides aux entreprises.

Ils se déclinent en trois niveaux d'intervention :

- règlement d'intervention des aides au développement des Très Petites Entreprises de l'artisanat, du commerce et des services de moins de 10 salariés : Coup de Pouce TPE ;
- règlement d'intervention des aides à l'immobilier d'entreprise en faveur des Petites et Moyennes Entreprises de 10 salariés et plus, et en faveur des baux et des cessions ;
- règlement d'intervention des aides aux investissements touristiques d'intérêt communautaire.

Vu les nouvelles élections du 29 septembre dernier, il vous est proposé de composer ce comité de la manière suivante :

le Président de la Communauté de communes

- le Vice-Président en charge du développement économique, du tourisme et de l'EPIC



- de 6 délégués communautaires désignés par délibération 2020\_185 du 7 septembre 2020, à savoir :

- Michèle DERRAS ; Marie-Line LAMANT ; Philippe PALARD ; Agnès ROULON ; Yvette FORT.

Ce comité de sélection pourra s'associer les services de personnes qualifiées comme les représentants des chambres consulaires. Il sera chargé d'individualiser les aides aux entreprises.

Par ailleurs Philippe BOUYAT, étant membre de l'exécutif, quitte sa place au sein du Comité.

**Aussi, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **DESIGNE** un nouveau membre en remplacement de Philippe BOUYAT, en la personne de Monsieur Jean Marie LEBARBIER
- **PREND ACTE** de la composition du comité PACTE de Charente Limousine comme décrit ci-dessus.

Voix pour	77	Voix contre		Abstentions	
-----------	----	-------------	--	-------------	--

## 5. Désignation des membres du comité d'attribution de la Marque « Charente Limousine, ici on mange local »

**Del2021\_171**

*Rapporteur : 3<sup>ème</sup> VP – Jean-Noël DUPRE*

La marque « Ici on mange local ! », a pour but de donner de la visibilité au territoire grâce aux produits du terroir, et aux producteurs qui en sont les premiers ambassadeurs.

Propriété de la Communauté de Communes de Charente Limousine, La marque s'adresse aux producteurs et distributeurs commercialisant des produits locaux, dont la production et/ou la transformation est locale.

La marque est obtenue gratuitement par le biais d'un comité d'attribution (constitué de 6 producteurs et de 5 élus) qui statuera sur l'éligibilité du candidat après dépôt de la demande.

Parmi les 5 élus siégeant au comité, 3 sont présents d'office : Le Vice-Président en charge de l'animation, le Vice-Président en charge du développement économique et le Vice-Président en charge du centre d'abattage.

Deux élus communautaires désignés par délibération 2020\_186 du 7 septembre 2020, à savoir : Magalie TRICAUD et Virginie LEBRAUD

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

- **PREND ACTE** de la composition le comité d'attribution comme décrit ci-avant

Voix pour	77	Voix contre		Abstentions	
-----------	----	-------------	--	-------------	--

## 6. Désignation des représentant au GAL de Charente Limousine

**Del2021\_172**

*Rapporteur : Président – Benoit SAVY*

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5212-7 et L.5721-2 régissant le fonctionnement des syndicats de communes et des syndicats mixtes, la Communauté de communes est adhérente à plusieurs de ces structures, au sein desquelles elle doit désigner ses délégués titulaires et/ou suppléants. Il en est de même pour les autres structures partenaires.

Pour rappel, les membres au sein du GAL de Charente Limousine sont :

Délégués titulaires Nombre : 5 Noms : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Benoit SAVY</li> <li>- Jean Noel DUPRE</li> <li>- Michel BOUTANT</li> <li>- Fabrice POINT</li> <li>- Magalie TRICAUD</li> </ul>	Délégués suppléants Nombre : 5 Noms : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eric PINAUD</li> <li>- Roland FOURGEAUD</li> <li>- Jean Marie TRAPATEAU</li> <li>- Marie Claude POINET</li> <li>- Philippe DENIMAL</li> </ul>
--	--

Suite à la démission de Fabrice POINT et de Marie Claude POINET, il convient de nommer un membre titulaire et un membre suppléant.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, :**

- **DESIGNE** un nouveau membre titulaire : Didier SELLIER et un membre suppléant : Daniel SOUPIZET.
- **PREND ACTE** de la composition du GAL de Charente Limousine comme décrit ci-dessus.

<b>Voix pour</b>	<b>77</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

## 7. Désignation des délégués communautaires au sein du schéma de cohérence territoriale « Charente E Limousin »

**Del2021\_173**

Rapporteur : *Président - Benoit SAVY*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5711-1 et L5711-2 relatifs à la création de syndicat mixte fermé ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L143-1 à L143-9 relatif au périmètre du SCOT Vu le Code de l'Urbanisme notamment les articles L143-16 et L143-17 relatifs au syndicat mixte chargé de l'élaboration du SCOT et de ses compétences ;

Vu les délibérations concomitantes de Charente-Limousine du 3 décembre 2018, de Ouest-Limousin du 7 février 2019, de Porte Océane du Limousin du 18 décembre 2018, adoptées par les 3 assemblées, et proposant un projet de périmètre de schéma de cohérence territorial rassemblant les 3 communautés de communes ci-dessus dénommées ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement et développement durable du 6 juin 2019 ;

Vu la délibération Del2019\_131 du 20 juin 2019 sollicitant le représentant de l'Etat pour arrêter le périmètre du syndicat mixte fermé en charge de l'élaboration, l'adoption, le suivi et la révision du SCOT entre les communautés de communes de Charente Limousine, Ouest Limousin et Porte Océane du Limousin.

Vu l'arrêté interdépartemental signé le 17 juillet 2019 par la Préfète de la Charente et le 23 juillet 2019 par le Préfet de Haute-Vienne fixant le périmètre du futur syndicat Charente E Limousin,

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 novembre 2019 créant le schéma de cohérence territoriale « Charente E Limousin »,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte « Charente E Limousin » signé par la Préfète de la Charente et le Préfet de la Haute Vienne le 18 décembre 2019,

Pour rappel, 5 délégués titulaires et suppléants ont été désignés pour la Charente Limousine (délibération 2020\_174 du 15 juillet 2020), chaque délégué titulaire disposant d'un délégué suppléant.

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Philippe BOUTY	Jean Noël DUPRE
Benoit SAVY	Jean François DUVERGNE
Michel BOUTANT	Jeannine DUREPAIRE
Sandrine PRECIGOUT	Raymond MARTIN
Fabrice POINT	Guy GAZEAU

Fabrice POINT et Philippe BOUTY ont démissionné de leur poste de titulaire, il convient donc de nommer deux nouveaux délégués titulaires.

**Après en avoir délibéré, veuillez :**

- **Désigner** les délégués communautaires :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Benoit SAVY	Jean Noël DUPRE
Jean François DUVERGNE	Jean Marie LEBARBIER
Michel BOUTANT	Jeannine DUREPAIRE
Sandrine PRECIGOUT	Raymond MARTIN
Virginie LEBRAUD	Guy GAZEAU

<b>Voix pour</b>	<b>77</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

## 8. Gîtes du Cruzeau – Fonctionnement 2022

**Del2021\_174**

*Rapporteur* : 3<sup>ème</sup> VP – Jean-Noël DUPRE

Suite à une étude réalisée en 2019 par Charentes Tourisme sur le positionnement marketing du village de gîtes du Cruzeau, il ressort que le village de gîtes génère l'essentiel de ces nuitées entre avril et octobre (85 % en 2018 et 2019). Afin de réduire les coûts de fonctionnement, il vous est proposé la fermeture du gîte du 30 octobre 2021 au 31 mars 2022.

Pour 2022, le village de gîtes du Cruzeau sera donc ouvert à la commercialisation du 01<sup>er</sup> avril 2022 au 30 octobre 2022.

Les tarifs proposés en 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous (ils restent identiques au tarif 2021) :

Nom des gîtes	Nb de personnes	Haute saison	basse saison	court séjour	Forfait ménage 1 semaine (en euros)	Forfait ménage 2 semaines (en euros)
		02 juillet au 02 septembre	01 avril au 01er juillet 03 sept au 30 octobre	en basse saison du lundi au jeudi		
Aubépine	8	1099,00	719,00	360,00	45	53
Charbon	4	550,00	400,00	200,00	29	37
Giroflée	8	1099,00	719,00	360,00	45	53
Bruyère	10	1374,00	898,00	449,00	55	63
Jonquille	6	825,00	539,00	270,00	37	45
Genêt	4	550,00	400,00	200,00	29	37
Violette	6	825,00	539,00	270,00	37	45
Menthe	7	962,00	629,00	315,00	37	45
Lilas	4	550,00	400,00	200,00	29	37
Marguerite	4	550,00	400,00	200,00	29	37
marjolaine	6	825,00	539,00	270,00	37	45
Coquelicot	5	689,00	449,00	225,00	29	37
bleuet	5	689,00	449,00	225,00	29	37
Muguet	6	825,00	539,00	270,00	37	45

Les tarifs des formules Week-end sont les suivants (non commercialisées pendant la haute-saison). Les tarifs sont identiques à 2021.

	Nom des gîtes	Week-end 2j / 2n (en euros)	1 nuit supplémentaire (en euros)	Forfait ménage fin de séjour (en euros)
N°1	Aubépine	308	156	35
N°2	Chardon	153	76	21
N°3	Giroflée	308	156	35
N°4	Bruyère	384	195	40
N°5	Jonquille	230	116	29
N°6	Genêt	153	76	21
N°7	Violette	230	116	29
N°8	Menthe	269	136	29
N°9	Lilas	153	76	21
N°10	Marguerite	153	76	21
N°11	Marjolaine	230	116	29
N°12	Coquelicot	192	96	21
N°13	Bleuet	192	96	21
N°14	Muguet	230	116	29

Formule 14 gîtes + salle : 3820 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la fermeture du village de gîtes du Cruzeau du 30 octobre 2021 au 31 mars 2022 ;
- **APPLIQUE** la grille tarifaire présentée ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

<b>Voix pour</b>	<b>77</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

*Michel BOUTANT demande si l'agent dédié à la logistique du site est logé sur place. En effet, un logement est proposé.*

*Dominique ROLLAND interroge sur le projet de laisser la gestion du site à un privé.*

*Arnaud LORANT informe qu'il y a eu trois contacts, mais aucun dossier n'a abouti.*

## 9. Participation ADIL 16

**Del2021\_175**

*Rapporteur : 2<sup>ème</sup> VP – Sandrine PRECIGOUT*

L'ADIL 16 tient des permanences à la Communauté de communes de Charente Limousine dans les bureaux de Terres de Haute Charente. Ces permanences permettent d'informer et d'orienter les particuliers sur leurs différentes démarches juridiques, notamment en matière de rapports locatifs, d'information sur les aides aux travaux d'amélioration et d'accession à la propriété.

L'adhésion auprès de l'ADIL 16 s'élève à 7 392,20 € qui correspond à la somme de 0,20 cts par habitant pour l'année 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Décide** d'apporter une participation à l'ADIL 16 d'un montant de 7 392,20 € au titre de l'année 2021
- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

<b>Voix pour</b>	<b>77</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

*Jean Noel DUPRE quitte l'assemblée et donne pouvoir à Jean Luc DEDIEU*

## 10. Adoption de la M57

**Del2021\_176**

*Rapporteur : 1<sup>er</sup> VP – Jean-Luc DEDIEU*

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'avis favorable du comptable public ;

### CONSIDERANT

- que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;

- que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) ;

- qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024 ;

- qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ;

- qu'il apparaît pertinent, pour la Communauté de communes de Charente Limousine, compte-tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable rénovée, et d'autre part d'adopter la nomenclature M57 au 1er janvier 2022 ;

- que conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, la Communauté de communes a sollicité l'avis du comptable public, et que cet avis est favorable (lettre de Mme la Responsable du SGC du 20 septembre 2021) ;

- que l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 implique de modifier le mode de gestion de l'amortissement des immobilisations, et donc certaines dispositions du règlement financier ;

#### DECIDE

- d'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée par nature ;

- de fixer les durées d'amortissement pour les catégories de bien du patrimoine local, comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération ;

- d'adopter le règlement financier, modifié notamment pour tenir compte de l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération

<b>Voix pour</b>	<b>77</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

### 11. Tarifs sortie Local jeunes de Chabonais et ALSH Genouillac (Terres de Haute Charente)

**Del2021\_177**

*Rapporteur* : 2<sup>ème</sup> VP – Sandrine PRECIGOUT

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la compétence « projet communautaire d'animation, petite enfance et contrat enfance jeunesse » de la Communauté de Communes de Charente Limousine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Vu les tarifs mis en place jusqu'au 31 décembre 2018 par les communes de Chabonais et de Genouillac

Il vous est proposé d'adopter les tarifs suivants pour les sorties organisées par le Local jeunes de Chabonais et l'accueil de loisirs de Genouillac pendant les vacances de Toussaint :

QF	Laser Game (Local Jeunes + Genouillac)	Escape Game (Local Jeunes)	Aquarium de Limoges Bowling (Genouillac)
> 680	17 €	19 €	7,5 €
531 à 680	16,5 €	18,5 €	7 €
401 à 530	16 €	18 €	6,5 €
0 à 400	15,5 €	17,5 €	6 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Adopte** le tarif des sorties proposées par le Local jeunes de Chabonais et l'ALSH de Genouillac ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

<b>Voix pour</b>	<b>77</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

### Questions et informations diverses

---

- Intervention de Virginie LEBRAUD, Conseillère Régionale afin d'évoquer la gouvernance, le dialogue et les enjeux du futur contrat liant la communauté de communes à la Région Nouvelle Aquitaine.  
*Elle informe que la contractualisation 2019-2021 avec la Région portait sur 2 axes principaux : le développement économique et le maintien de qualité de vie en Charente Limousine. Elle va évoluer et portera sur 3 EPCI, les Communautés de communes de Charente Limousine, Ouest Limousin et Porte Océane Limousin.  
 Ce nouveau contrat apportera plus d'autonomie au territoire avec une enveloppe financière plus importante.  
 Le Président précise que le contrat actuel est porté seulement par la Charente Limousine car la Région souhaitait que la Charente Limousine contractualise avec Le Ruffécois, territoire qui n'a aucun point commun avec la Charente Limousine. La communauté de communes a donc bénéficié d'une mesure transitoire.  
 Virginie LEBRAUD sera la référente régionale du futur contrat (environ 75 000 habitants).*
- *Le Président informe que dorénavant les délégués communautaires recevront une information en amont sur les ordres du jour des réunions de l'exécutif (semaine impaire) et par la suite la synthèse des décisions prises. Les semaines paires, une information sur l'actualité générale sera transmise.*
- *Laurent SELLIER souhaite remercier ses collègues élus pour l'élan de solidarité suite à l'incendie d'un bâtiment sur la commune de Nieuil.*
- *Jean François DUVERGNE indique que le SDEG souhaiterait faire une intervention en conseil. Le Président explique que les interventions des organismes extérieurs ne seront plus faites lors des conseils. Des réunions d'information seront organisées pour cela.*
- *Le prochain conseil communautaire aura lieu le mercredi 24 Novembre 2021 à 18h30. A partir de celui-ci, les membres de cinq conseils municipaux y seront conviés afin de renseigner sur le fonctionnement de la Communauté de communes et de l'assemblée.*
- *Dominique ROLLAND souhaite que l'assemblée soit équipée de boîtiers électroniques pour les votes. Une étude est en cours.*

**Fin de séance à 19h40**

**DELIBERATIONS en date du jeudi 14 octobre 2021  
ESPACE JEAN LOUIS FESTAL - SIEGE CCCL**

N° DELIB	OBJET
Del2021_167	CREATION DES COMMISSIONS DE LA CCCL
Del2021_168	FORMATION DES COMMISSIONS CCCL
Del2021_169	MODIFICATION DE LA COMMISSION APPEL OFFRE
Del2021_170	DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE PACTE DE CHARENTE LIMOUSINE
Del2021_171	DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE ATTRIBUTION DE LA MARQUE CHARENTE LIMOUSINE ICI ON MANGE LOCAL
Del2021_172	DESIGNATION DES REPRESENTATIONS AU GAL DE CHARENTE LIMOUSINE
Del2021_173	DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SEIN DU SCOT
Del2021_174	GITES DY CRUZEAU - FONCTIONNEMENT 2022
Del2021_175	PARTICIPATION ADIL 16
Del2021_176	ADOPTION DE LA M57
Del2021_177	TARIFS SORTIES LOCAL JEUNES DE CHABANAIS ET ASLH

A Confolens, le 20 Octobre 2021.

Le Président,

Benoit SAVY